

## CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 14 NOVEMBRE 2019

### Compte-rendu

Le conseil municipal s'est réuni en mairie, **jeudi 14 novembre 2019** à 20h30, sous la présidence du maire Jean-Luc CHERVIN.

La convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi. Le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 24 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Alain CHAUDAGNE, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Gilles CONVERT, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, Valérie MACHON, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Suzanne LACOTE, Andrée RICCETTI, Florence COLOMB, Jacqueline RUBLON, *conseillers municipaux*.

*Absents avec excuses :*

Pascale THORAL, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Roland DEVIS, Christian SEON, Blandine LATHUILIERE, Elodie PINSARD-BARROCAL, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Monique VIAL, *conseillers municipaux*.

*Absent sans excuses :* Guy CONSTANT.

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Pascale THORAL	Martine SCHMÜCK
Stéphane JEVAUDAN	Eric MICHAUD
Roland DEVIS	Bernard JAYOL
Christian SEON	Jacky BARRAUD
Blandine LATHUILIERE	Véronique MOUILLER
Elodie PINSARD-BARROCAL	Chantal LACOUR
Martine LAROCHE-SZYMCZAK	Andrée RICCETTI
Monique VIAL	Jacqueline RUBLON

1 élu absent sans pouvoir (Guy CONSTANT) : 32 votants.

Chantal LACOUR a été désignée secrétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente du 26 septembre 2019 est adopté à l'unanimité.

Les questions suivantes, inscrites à l'ordre du jour, sont ensuite soumises à l'approbation du conseil municipal.

## **1. ADMINISTRATION GENERALE**

### **1.1 Décisions municipales**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il lui a accordé et, en cas d'absence ou d'empêchement, à la première adjointe, une délégation de pouvoirs en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales. Ces décisions doivent être portées à la connaissance des membres du conseil municipal. Depuis la convocation à la séance du 26 septembre 2019, les décisions municipales qui ont été prises concernent notamment l'approbation :

- des marchés à passer pour la construction de sanitaires au groupe scolaire de Beaucueil, l'acquisition de sanitaires mobiles, la rénovation de la façade du groupe scolaire du bourg, la mise en accessibilité du château de Beaulieu, la reconstruction de sanitaires extérieures à la salle du Grand Marais ;
- de la réalisation de trois emprunts à taux fixe sur une durée de 15 ans ;
- d'un avenant au mandat de gestion immobilière à passer avec OPHEOR pour les logements dans les écoles ;
- d'une convention d'occupation à titre précaire d'un logement au groupe scolaire du Pontet ;
- d'un contrat d'entretien pour le nettoyage des locaux de l'hôtel de ville.

Le conseil municipal donne acte au maire de ces décisions à l'unanimité.

### **1.2 Adhésion au Réseau villes et villages des Justes de France**

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Le Réseau "Villes et Villages des Justes de France" a pour ambition de réunir les communes ayant nommé un lieu porteur de mémoire, rue, place, allée, jardin, square, stèle... pour perpétuer le souvenir et les valeurs portées par les "Justes parmi les Nations", ces femmes et ces hommes qui, avec courage au péril de leur vie, ont, au cours de la seconde guerre mondiale, sauvé des Juifs en s'opposant aux persécutions antisémites nazies et à l'État français de Vichy. Les villes et villages, membres du réseau, s'efforcent avec l'aide du Comité Français pour Yad Vashem, de transmettre la mémoire des "Justes parmi les Nations", dans le contexte de l'histoire générale de la Shoah et des déportations vers les camps de la mort dont 76 000 Juifs de France furent victimes, à travers différentes actions. Récemment, la ville de Riorges a souhaité rendre hommage à madame Marie-Louise DUMAS et madame Paulette LOIRE, deux riorgeoises reconnues "Justes parmi les Nations", en baptisant de leurs noms, deux voies communales.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'adhésion de la commune de Riorges au réseau "Villes et Villages des Justes de France" à compter de l'année 2020.

### **1.3 Déplacement d'élus - Mandat spécial**

Rapporteur : Martine SCHMÜCK, première adjointe, déléguée à l'action sociale, la santé et la jeunesse.

Le conseil municipal donne, à l'unanimité, mandat spécial à monsieur le maire et Éric MICHAUD, pour représenter la ville de Riorges au Congrès des Maires de France qui se déroulera à Paris du 18 au 21 novembre 2019.

#### **1.4 Adhésion au Groupement régional de santé Auvergne-Rhône-Alpes**

Rapporteur : Martine SCHMÜCK, première adjointe, déléguée à l'action sociale, la santé et la jeunesse.

Au regard des besoins importants en matière d'offre médicale, la municipalité a décidé de s'engager dans la réalisation d'un centre de santé. Il s'agira d'un service municipal. A ce titre, elle souhaite construire un projet partenarial, faciliter l'accueil des médecins sur le territoire communal, proposer un service public de proximité à la population et offrir un accès aux soins de qualité. Dans ce cadre, il est proposé d'adhérer au Groupement Régional des Centres de Santé Auvergne-Rhône-Alpes (GRCS-AURA).

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'adhésion au Groupement régional des centres de santé Auvergne Rhône-Alpes pour une année.

#### **1.5 Campagne électorale municipale : mise à disposition gratuite d'une salle**

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Suite à la délibération du 26 septembre 2019 relative au prêt des salles municipales, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir la compléter. La finalité de la salle du Grand Marais est d'accueillir en priorité l'activité associative et des manifestations culturelles de la commune. Les plannings d'utilisation de la salle font apparaître un grand nombre d'utilisations dans les mois à venir.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, que la salle du Grand Marais soit mise à disposition qu'une seule fois - à titre gratuit - pour les candidats en faisant la demande au regard des disponibilités de la salle.

#### **1.6 Statuts de Roannais Agglomération – révision statutaire au 1<sup>er</sup> janvier 2020**

Rapporteur : Monsieur le Maire.

La Loi du 7 août 2015 portant une nouvelle organisation territoriale de la République, dite "Loi NOTRe", prévoit le transfert des compétences "eau", "assainissement" et "gestion des eaux pluviales urbaines" au profit des communautés d'agglomération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Par délibération du 24 septembre 2019, le Conseil communautaire a adopté une révision des compétences : aménagement de l'espace communautaire ; gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ; accueil des gens du voyage.

Les communes membres sont appelées à se prononcer sur les nouveaux statuts à la majorité qualifiée. Si ces conditions de majorité sont remplies, la révision statutaire, sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le projet de statuts présenté.

## **2. FINANCES**

### **2.1 – 2.2 Budget général et annexe des Rives du Combray 2019 – Décisions modificatives**

Rapporteur : Pierre BARNET, conseiller municipal délégué aux finances et au personnel.

Malgré la précision dont font preuve les prévisions de recettes et de dépenses du budget primitif, il peut arriver que certains événements rendent nécessaires des modifications de recettes ou de dépenses. A cette fin, l'assemblée locale a la faculté d'adopter des décisions modificatives qui, sous forme de délibérations, autorisent l'exécutif à effectuer des opérations complémentaires, soit de recettes, soit de dépenses. En pratique, des décisions modificatives peuvent intervenir après l'adoption du budget primitif.

La décision qui est proposée concerne des compléments de crédits pour la section d'investissement, notamment pour la route de l'aéroport en effet des difficultés techniques ont complexifié le chantier ce qui a occasionné un surcoût de 90 000 €. Les deux autres crédits concernent l'achat d'un local sanitaire modulaire qui sera implanté en premier lieu au

groupe scolaire de Beaucueil pour un montant de 21 000 € ainsi que des travaux préparatoires à l'implantation de jeux au parc du Pontet pour 11 000 €.

Ces dépenses seront financées par l'annulation sur 2019 des crédits affectés aux études du CTM (-50 000 €), des rôles supplémentaires (35 000 €) et une subvention de Roannais Agglomération pour la route de l'aéroport (37 000 €).

Le montant total de la section d'investissement est de 72 000€.

Le montant total de la section de fonctionnement est de 35 000€.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, cette décision modificative n° 3 du budget général 2019.

Parallèlement, le conseil municipal régularise, à l'unanimité, une opération comptable dans le cadre d'une décision modificative n° 2 du budget des Rives du Combray 2019.

### **2.3 – 2.4 Subventions accordées à deux associations**

Rapporteurs : Chantal LACOUR et Brigitte MACAUDIERE, conseillères municipales.

L'association Les P'tits Bouchons du Roannais souhaite pouvoir acquérir un simulateur d'IRM, d'un coût de 25 000 €, pour préparer psychologiquement et techniquement les enfants à passer des examens dans ce type d'appareil.

Par ailleurs, l'Association Socio-culturelle et Sportive du Centre de détention de Roanne (ASCS du Centre de détention de Roanne) a un projet d'action de médiation animale qui présente un intérêt pour la réinsertion future des détenus, qui consiste à faire entrer huit chevaux sur le stade de l'établissement pénitentiaire et concerne environ 80 personnes.

Ces deux associations sollicitent les collectivités locales du Roannais pour l'attribution de subventions.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le versement de subventions exceptionnelles :

- d'un montant de 500 € à l'association Les P'tits Bouchons du Roannais ;
- d'un montant de 200 € à l'association ASCS du Centre de détention de Roanne.

### **2.5 Soutien projet solidaire en Afrique – versement d'une bourse**

Rapporteur : Isabelle BERTHELOT, conseillère municipale.

Le soutien des projets portés par des jeunes, notamment en matière de solidarité, présente un intérêt à titre d'exemple auprès d'autres jeunes.

Une jeune Riorgeoise, qui a eu l'occasion de participer à des actions humanitaires en Haïti et en Guinée Conakry, sollicite la commune pour l'aider à prolonger son action. Elle souhaite en effet pouvoir apporter une aide à la caisse de solidarité du Centre Konkouré, centre de formation professionnelle pour jeunes en situation de handicap géré par l'ONG Guinée Solidarité. En échange du soutien de la commune, elle s'engage à réaliser un compte-rendu de son expérience et de le présenter à d'autres jeunes, dans les écoles, au collège ou au centre social. Le service municipal de la jeunesse l'accompagnera par ailleurs dans la mise en place de son action de témoignage auprès des jeunes Riorgeois.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de lui octroyer une bourse de 300 € pour contribuer à ce projet.

### **2.6 Etude visant à la définition d'un plan-programme pour l'OAP rue Maréchal Foch**

Rapporteur : Bernard JAYOL, conseiller municipal délégué au cadre de vie.

La ville de Riorges s'est rendue propriétaire par préemption d'un tènement foncier situé rue du Maréchal Foch dans la perspective d'une opération mêlant habitat social et accession. La commune de Riorges et Loire Habitat ont souhaité mener une réflexion partagée plus approfondie quant à l'urbanisation de ce secteur. Il a ainsi été décidé de confier à Synergie Habitat, une étude dont l'objectif est de définir un plan-programme pour l'urbanisation de ce secteur, assorti d'un mode opératoire, de propositions de phasage dans le temps et d'une

approche financière. Le montant global de l'étude s'élève à 12 000 € HT, soit 14 400,00 € TTC. Loire Habitat assurera la maîtrise d'ouvrage de cette étude, via Synergie Habitat et la commune de Riorges participera à son financement à hauteur de 50 %, les 50 % restants étant à la charge de Loire Habitat.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, la commune à participer au financement de l'étude à hauteur de 50 % selon les conditions exposées dans la convention à passer avec Loire Habitat.

### **3. CADRE DE VIE-COMMERCE-ARTISANAT-DEVELOPPEMENT DURABLE**

#### **3.1 Information du conseil municipal en matière de DIA**

Rapporteur : Bernard JAYOL, conseiller municipal délégué au cadre de vie.

En application de la réglementation, le maire rend compte des décisions relatives à l'exercice des droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme en vertu de la délégation reçue du conseil municipal à chacune des réunions obligatoires de celui-ci.

Depuis l'information donnée lors du conseil du 26 septembre dernier et entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 octobre 2019, 46 DIA ont été déposées et 32 délivrées. La commune n'a exercé son droit de préemption sur aucune d'entre elles.

Une prochaine information sera effectuée lors de la séance du 12 décembre 2019.

Le conseil municipal prend acte, à l'unanimité, de ces informations.

#### **3.2 Achèvement et clôture du PAE Les Rives du Combray**

Rapporteur : Jacky BARRAUD, adjoint délégué aux logements, aux jardins familiaux et à la médiation.

Le Programme d'Aménagement d'Ensemble nommé "Les Rives du Combray" a été instauré par délibération du 27 mai 2004. Une friche industrielle des anciens bâtiments ESA bloquant l'urbanisation à vocation habitat de ce secteur, la municipalité a donc sollicité l'EPORA pour l'acquisition de cette friche afin d'obtenir un appui d'ingénierie foncière et une aide financière. En parallèle, une réflexion sur l'aménagement global du secteur, délimité par la rue Georges Clémenceau, le ruisseau du Combray, la rue de Saint-Romain et la résidence "Les Sables", a été lancée. Dans la perspective de poursuivre et d'achever l'urbanisation du secteur, la procédure de PAE a été choisie pour permettre la réalisation d'équipements publics structurants. Le programme des équipements publics (PEP) devait être financé au moyen des participations prescrites aux constructeurs au moment du dépôt des autorisations d'urbanisme et d'occupation des sols. Ainsi, les prévisions de recettes issues des participations devaient, au final, couvrir 75 % des coûts des équipements publics. Quinze ans après son instauration, l'achèvement complet du PEP ainsi que la prescription de l'intégralité des participations constructeurs permettent de proposer la clôture de ce PAE.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'achèvement et la clôture du Programme d'Aménagement d'Ensemble des Rives du Combray et la clôture du budget annexe « PAE Rives du Combray » au 31 décembre 2019.

#### **3.3 Acquisition d'une parcelle de terrain allée de la Liberté**

Rapporteur : Alain ASTIER, conseiller municipal délégué à la voirie, aux réseaux et aux déplacements.

La commune poursuit la mise en œuvre de ses Emplacements Réservés (ER) inscrits au Plan Local d'Urbanisme (PLU). Dans la perspective de connecter les secteurs des Canaux et de Galliéni par un cheminement piéton, l'ER 12 est prévu à cet effet sous l'appellation : "liaison mode doux Les Canaux – Les Portes de Riorges".

Par suite de la Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) reçue le 2 septembre 2019 pour la vente d'un bien, sis allée de la Liberté, la commune est entrée en contact avec le futur acquéreur pour envisager la récupération d'une bande de terrain d'une superficie de 43 ca.

Cette dernière ne correspond pas précisément à l'ER, mais permettrait une acquisition et un futur aménagement à moindre frais.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'acquisition amiable de la parcelle concernée.

### **3.4 Acquisition de parcelles appartenant à Loire Habitat – Classement partiel de la rue Nicole Girard-Mangin**

Rapporteur : Alain ASTIER, conseiller municipal délégué à la voirie, aux réseaux et aux déplacements.

La ville de Riorges poursuit la régularisation foncière de ses voiries et chaussées (rue, allée, impasse, trottoir, etc.) dont la vocation et l'usage font état d'un caractère public. Suite à la réalisation de la "Rivoire 2" par Loire Habitat, et en cohérence avec l'accès piétonnier réalisé par la commune pour rejoindre la plaine de la Rivoire, la commune souhaite classer dans son domaine public une partie de la nouvelle voie créée, la rue Nicole Girard-Mangin. La partie restante de la voie non rétrocédée par la présente devrait l'être en fin de réalisation de l'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) "La Rivoire" pour classement dans le domaine public.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'acquisition amiable des parcelles concernée auprès de Loire Habitat et le classement des parcelles concernées pour une superficie totale de 446 m<sup>2</sup>.

## **4. PATRIMOINE-VOIRIE-RESEAUX ET DEPLACEMENTS**

### **4.1 Avenant marché de construction du local de la Pétanque du Vieux Beaulieu**

Rapporteur : Eric MICHAUD, adjoint, délégué à la vie associative et au sport.

Dans le cadre des travaux pour créer un espace de détente et de loisirs pour accueillir l'association "la Pétanque du Vieux Beaulieu" une procédure adaptée a été lancée. Après attribution des marchés par la commission spéciale des offres réunie le 29 novembre 2018, le conseil municipal a autorisé, par délibération du 13 décembre 2018, le maire à signer les marchés. Au cours de l'exécution du chantier, il s'est avéré nécessaire d'ajuster la commande initiale concernant le lot 05 "métallerie", les changements correspondent à une adaptation des travaux.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'avenant n° 1 au lot n° 5 "métallerie".

### **4.2 Avenant marché de réfection et aménagement de sécurité route de l'aéroport**

Rapporteur : Alain ASTIER, conseiller municipal délégué à la voirie, aux réseaux et aux déplacements.

Les travaux de réfection et d'aménagement de sécurité de la route de l'aéroport sont en cours de réalisation à la suite d'une consultation lancée en avril 2019. Au cours de l'exécution du chantier, des modifications sont rendues nécessaires par des circonstances imprévues. Ces travaux supplémentaires entraînent un surcoût et un avenant doit être passé avec le prestataire du marché.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'avenant n° 1 à passer avec la société retenue.

## **5. VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE**

### **5.1 Programmation musiques actuelles**

Rapporteur : Michelle BOUCHET, conseillère municipale.

La ville de Riorges, l'association Touilleur Attitude Production et l'association Le Zèbre étoilé s'associent pour réaliser ensemble, en tant que co-producteurs, une soirée événementielle

dans le cadre de la programmation musiques actuelles organisée par le service culturel de la ville de Riorges, le vendredi 20 décembre 2019 à la salle du Grand Marais. Cette soirée marquera le 20<sup>e</sup> anniversaire de la programmation. Les groupes programmés sont : Ultra Moule, Les frères Tatanes, Rodrigue et Michel, El Machete.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la convention à passer avec les deux associations.

## **5.2 Evacuation du fonds de documents sonores et écrits de la Musithèque**

Rapporteur : Véronique MOUILLER, adjointe, déléguée à l'action culturelle.

La ville de Riorges a mis fin à l'activité de sa musithèque en 2015, le fonds avait été confié à la bibliothèque du Centre social de Riorges. Dans l'incapacité de gérer ces collections, elle souhaite aujourd'hui s'en séparer. Le fonds est composé de 2 300 documents, CD et livres. Il s'agit donc de valider son évacuation. Les groupes scolaires, la Résidence Quiétude et le service des médiathèques de Roannais Agglomération -qui exerce maintenant la compétence facultative "Action culturelle – culture"- ont été invités à choisir des documents. Les médiathèques de Roannais Agglomération sont également intéressées par le matériel de protection des CD.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le don aux médiathèques de Roannais Agglomération d'une partie de la collection du fonds (CD, livres et matériel) issue de la musithèque et du matériel de protection.

## **5.3 Spectacle jeune public 1<sup>er</sup> semestre 2020**

Rapporteur : Véronique MOUILLER, adjointe, déléguée à l'action culturelle.

Au cours du premier semestre 2020, la programmation culturelle municipale accueillera deux spectacles proposés au public scolaire à la salle du Grand Marais :

- le spectacle *CUMULO NIMBUS* proposé aux élèves de la maternelle au CP lors de quatre séances réparties les 13 et 14 janvier 2020 ;
- le spectacle *LES SOULIERS ROUGES* proposé aux élèves du CE1 au CM2 lors de trois séances réparties les 4 et 6 février 2020.

Par ailleurs, la Cie In Pulse sera accueillie à la salle du Grand Marais pour une résidence de travail scénique en amont du spectacle. Cette résidence donnera lieu à la rédaction d'une convention.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le maire à signer les contrats et conventions à intervenir en vue de l'organisation de ces programmations.

## **5.4 Mise à disposition de locaux à des associations Riorgeoises**

Rapporteurs : Eric MICHAUD, adjoint, délégué à la vie associative et au sport, et Véronique MOUILLER, adjointe, déléguée à l'action culturelle.

Au regard de la réglementation relative l'attribution de subventions, il convient de conclure une convention d'objectifs avec toutes les associations bénéficiant d'une subvention de fonctionnement supérieure à 23 000 €, mais aussi avec celles bénéficiant de la mise à disposition de locaux ou d'équipements dont les frais de fonctionnement, supportés par la commune, dépassent ce seuil.

Dans les cas de mise à disposition de locaux dont les frais de fonctionnement restent manifestement inférieurs au seuil de 23 000 €, une simple convention de mise à disposition est à envisager.

Plusieurs conventions de mise à disposition étant arrivées à échéance, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les conventions à passer avec les associations concernées.

## 6. PERSONNEL COMMUNAL

### 6.1 Vacation de conseiller technique - Projet de centre de santé municipal

Rapporteur : Pierre BARNET, conseiller municipal délégué aux finances et au personnel.  
Au regard des besoins important en matière d'offre médicale, la municipalité a décidé de s'engager dans la réalisation d'un Centre de Santé Municipal (CSM) géré en régie. En raison de la dimension médicale du projet et des compétences spécifiques qu'il requiert, il convient, de se faire accompagner par un conseiller technique émanant du corps médical. S'agissant d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, la vacation est le mode de recrutement le plus adapté.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la création d'une vacation de conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

Le Maire,  
Jean-Luc CHERVIN

